



Mairie d'Aime La Plagne
1112, Avenue de Tarentaise
BP 58 – 73211 Aime La Plagne Cedex
www.ville-aime.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°175/C/PM/2022 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Installation de glissières de sécurité
Route de Villaroland à Aime la Plagne
Ent. VRD à VIMINES (73)

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-4,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU la demande présentée le 04/10/2022 par l'entreprise VRD à VIMINES 73160,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux définis à l'article 1^{er} du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons,

ARRETE :

Article 1er -

Pour permettre à l'entreprise VRD de procéder à l'installation de glissières de sécurité à AIME LA PLAGNE, la circulation des véhicules et des piétons est modifiée comme suit :

Route de Villaroland et plus précisément entre les N°920 et N°988 (Sens montant), la circulation sera alternée manuellement à l'aide de panneaux B15 et C18 pour toute la durée mentionnée à l'Article 2 de cet arrêté.

Article 2 -

La réglementation prévue à l'article premier est applicable 1 jour UNIQUEMENT sur la période :

Du 06 Octobre 2022 08h00 au 14 Octobre 2022 18h00

Article 3 -

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme aux instructions sur la signalisation temporaire des routes du 6 novembre 1992. Le pétitionnaire devra prendre sur son chantier, toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter que les travaux ne causent danger ou accidents à l'égard des tiers, notamment pour la circulation publique.

L'entreprise chargée des travaux sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation. Elle gardera la responsabilité de cette signalisation pendant toute la durée du chantier ainsi que la remise en état des lieux.

Ces dispositions sont placées sous le contrôle, l'autorité et la responsabilité du maître d'ouvrage de l'ensemble du chantier.

Article 4 -

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AIME LA PLAGNE, Monsieur le Chef de la Police Municipale d'AIME LA PLAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et à l'entreprise VRD à VIMINES 73160.

Article 5 -

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Fait à AIME LA PLAGNE, le 05/10/2022

Le Maire,
Corine MAIRONI-GONTHIER


Pour le Maire empêché
L'Adjoint
N. GENETTAZ

Mairie d'Aime La Plagne – Cœur de Tarentaise

Services administratifs : 04 79 09 74 38

Services techniques : 04 79 09 78 82

Police municipale : 04 79 09 72 51

Email : mairie@mairie-aime.fr

Email : police.municipale@mairie-aime.fr